

Qu'arriverait-il si l'administrateur délégué se contentait d'un tel exposé? C'est ce qu'a fait le ministre des Finances, qui ne nous a pas éclairés, qui ne nous a pas laissé entendre que nous assisterions à une intervention éclairée et énergique, capable de nous fournir le revenu supplémentaire dont nous avons besoin.

Je reviens à l'exemple de la société. Que dirait le conseil d'administration à l'administrateur délégué qui lui exposerait de si sombres perspectives de déficits, et peut-être de pires, à moins que le sort ne leur fût extrêmement favorable dans l'avenir immédiat. Je soutiens qu'il dirait: Faisons examiner nos affaires par les cerveaux les plus brillants. Ils ne sont peut-être pas plus intelligents que nous, mais ils verront les choses d'un autre point de vue.

Si cela est vrai en affaires, n'est-ce pas beaucoup plus vrai dans le cas d'un gouvernement, qui réunit plusieurs branches des affaires et qui, je le suppose, est plus compliqué et plus difficile que tout autre genre de commerce au monde. Pourquoi ne procéderions-nous pas ainsi? J'ai presque terminé mes observations, mais avant de reprendre mon fauteuil je tiens à préciser que j'aimerais que les journaux exposent clairement à la population du pays que l'amendement qui sera mis aux voix ne doit pas être considéré comme un amendement de parti ou de partisan.

Il est rédigé en des termes qui permettent à tout membre du parti ministériel de l'appuyer. Tout député qui ne vote pas en faveur de cet amendement, je tiens à le dire, ne vote pas dans l'intérêt de la population du Canada qui, nul ne saurait le nier, en bénéficierait sûrement. S'il vote contre l'amendement, c'est simplement parce qu'il croit que c'est à l'avantage de son parti d'agir ainsi. J'espère qu'on saura le faire comprendre au peuple, et il se rendra compte que si le présent amendement est rejeté, ce sera pour cette raison-là et pour nulle autre.

**M. Jean-François Pouliot (Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, je serais favorable en théorie à l'amendement du chef de l'opposition (M. Drew), s'il n'avait pas proposé que nous chargions une commission royale d'étudier des questions qui relèvent de nous. Je ne vois pas pourquoi la Chambre des communes demanderait à un juge, qu'il soit en activité de service ou à sa retraite, de nous dire ce que nous devons faire. Je me fie d'avantage aux 261 membres du Parlement,—je m'exclus,—qui sont mes collègues, qu'à un juge, quand il s'agit d'examiner nos propres affaires et de décider ce que nous devons faire.

[M. Macdonnell (Greenwood).]

Avant d'aller plus loin, je veux féliciter le chef de l'opposition. Il comprend mieux son devoir qu'aucun de ses illustres prédécesseurs. Ces messieurs avaient l'habitude de tout approuver. Ils semblaient n'avoir autre chose à faire que d'approuver le Gouvernement à chaque occasion. Ils ne savaient pas dire non, et pratiquaient la boxe contre des adversaires fictifs. Le chef de l'opposition est différent. J'ai écouté avec un vif intérêt certains discours dans lesquels mes collègues d'en face préconisaient des réformes. Nous avons besoin de réformes; je suis parfaitement d'accord.

J'ai eu à me plaindre plusieurs fois de certains fonctionnaires. Cependant, j'ai fait ma part en vue d'améliorer la situation. Longtemps avant la guerre, M. Bennett, alors qu'il était au pouvoir, a constitué un prétendu conseil économique. Je m'y suis opposé. Je fus le seul à le faire. Un des chefs de mon parti m'interrompit, alors que j'argumentais contre cette loi, parce qu'il faisait beau et qu'il voulait aller jouer au golf. J'ai été franchement désappointé. J'étais seul à faire la lutte, comme peuvent s'en souvenir les députés qui lisaient les journaux de l'époque. C'est sir George Perley qui avait exposé les motifs et soutenu la discussion de ce projet de loi, car il était premier ministre suppléant pendant que M. Bennett recevait ses amis au Château mais n'était pas assez bien pour se rendre à la Chambre. Le 18 mars 1935, comme en fait foi la page 1796 des *Débats*, M. King a prononcé, au sujet du conseil économique les paroles suivantes:

...le conseil économique qu'on veut créer sera un conseil consultatif chargé de venir en aide au premier ministre dans l'exécution de ses devoirs onéreux, et ce conseil sera sous la direction du premier ministre lui-même. Il semble que ce conseil sera aussi chargé de faire certains travaux de recherches en ce qui concerne les questions sociales et économiques et, à cette fin, il pourra tirer parti du service administratif dont le travail pourra être complété par des spécialistes du dehors.

Ces deux fins, à mon avis, ne sont pas simplement utiles, en ce moment, mais nécessaires.

L'intention était de prendre les sous-ministres de chaque ministère afin de former un gouvernement secret, une sorte de sous-gouvernement qui conseillerait le véritable gouvernement sur toutes les questions. Après avoir attendu patiemment, j'ai soumis, en 1936, un projet de loi très court, 1 Édouard VIII, chapitre 5, qui décrétrait ce qui suit:

Est par les présentes abrogée la Loi instituant un conseil économique, chapitre dix-neuf du Statut de 1935.

Je me glorifie d'avoir eu, à cette occasion, l'appui de M. King. Pour préparer une attaque, il faut effectuer un bombardement et le bill a été adopté un mercredi après un caucus